

Neuchâtel, 4 décembre 2006

Chers membres,

Nous avons le plaisir de vous convoquer à l'Assemblée de notre Association, qui aura lieu, comme nous vous l'avons déjà annoncé :

**Jeudi 1<sup>er</sup> février 2007 à 19.00 à l'Aula de l'Université**  
(Avenue du 1er-Mars 26, Neuchâtel)

Comme lors de nos précédentes Assemblées, nous aurons un orateur de marque à l'issue de notre séance statutaire : **Monsieur Dick Marty**, conseiller aux Etats et membre d'UniNExt, nous fera le plaisir et l'honneur de nous parler de son expérience récente de Rapporteur de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur les détentions secrètes, dans un exposé intitulé : « **A la recherche d'avions fantômes et de prisons secrètes : faut-il combattre la tyrannie avec les instruments du tyran ?** »

Notre Assemblée devra **élire le Comité**, dont tous les membres sont prêts à accepter un nouveau mandat de trois ans. Il en va de même des contrôleurs de compte et de leur suppléant.

Nous avons été approché par la **Société académique neuchâteloise (SAN)**, association dont les buts sont notamment de « contribuer au développement et au rayonnement de l'Université de Neuchâtel » et de « maintenir et resserrer les liens avec les autorités universitaires, les anciens étudiants, les étudiants actuels et les amis de l'Université ». Après une concertation avec le président de la SAN, Monsieur Denis Maillat, à laquelle a participé le Doyen Pascal Mahon, notre Comité a estimé qu'un rapprochement, souhaité par la SAN, qui jouerait le rôle de Société faîtière, correspondait au but statutaire de notre Association de « faciliter les contacts entre ses membres et les associations similaires » (art.2, lettre f) ; mais qu'il fallait éviter de solliciter deux fois les membres d'UniNExt, qui doit garder son identité propre, et qu'il n'était pas opportun d'augmenter nos cotisations.

Sur cette base, nous soumettons à votre approbation la solution suivante (sous réserve d'acceptation définitive de la part de la SAN) :

- tout membre de notre Association devient de droit membre de la SAN ;
- la cotisation d'UniNExt couvre également cette affiliation ;
- notre Association verse une somme forfaitaire à la SAN, fixée chaque année par le Comité d'entente avec la SAN, en tenant compte du degré de collaboration qui s'établira entre les Associations.

Nous proposons dès lors d'ajouter une phrase à l'article 5 (adhésion) de nos statuts : « L'adhésion à UniNExt entraîne d'office celle à la Société académique neuchâteloise » et une phrase à l'article 6 (sortie) : « la sortie d'UniNExt entraîne également la sortie de la Société académique neuchâteloise ».

**Le Doyen Pascal Mahon** a de nouveau aimablement accepté de nous informer des événements marquants de l'année pour la Faculté de droit et il nous présentera en particulier les nombreux nouveaux enseignant(e)s qui ont rejoint la Faculté en cours d'année.

Comme l'an dernier, le **lauréat du prix UniNExt** nous présentera le mémoire primé.

Un apéritif vous sera offert à l'issue de l'Assemblée. Tous ceux qui le souhaitent peuvent ensuite participer à un dîner, sur lequel vous trouverez une information en annexe. Le bulletin d'inscription à l'Assemblée et au repas, ainsi que le projet d'ordre du jour, sont également ci-joints.

Dans l'espoir de vous voir nombreux à notre Assemblée, nous vous prions d'agréer, chers membres, nos amicales salutations

Yves Sandoz, président